

INFORMATION DE LA GENDARMERIE

Mmes et MM. les élus,

Des courriers électroniques ou des messages sur le téléphone portable sont envoyés aux particuliers, ces jours-ci.

Sous couvert d'une mise à jour ou d'un renouvellement de carte vitale, les personnes contactées sont invitées à remplir un formulaire et transmettre ainsi bon nombre de données personnelles.

En aucun cas, l'assurance maladie ne peut être amenée à vous demander de confirmer vos données d'identité et votre numéro de carte bleue pour recevoir votre carte vitale.

Si vous recevez un sms ou mail de ce type, il ne faut surtout pas répondre et signaler tous les messages suspects sur le [site du gouvernement](#)

Si vous l'avez déjà fait, il faut faire opposition auprès de votre banque au plus vite, et vous connecter sur www.ameli.fr.

Communiquez aussi largement que possible sur cette pratique afin de sensibiliser le maximum de personnes.

Nous restons quoi qu'il en soit à votre écoute permanente.

Bien cordialement.